

SÉANCE DU MERCREDI 24 JANVIER 2024

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Pauline Godat (VERT-E-S), présidente

Scrutateurs : Gaëlle Frossard (PS) et Ivan Godat (VERT-E-S)

Secrétariat : Fabien Kohler, secrétaire général du Parlement

Excusés : Jacques-André Aubry (Le Centre), Boris Beuret (Le Centre), Patrick Cerf (PS), Florence Chaignat (PS), Ernest Gerber (PLR), Olivier Goffinet (Le Centre), Lionel Maitre (Le Centre), Emilie Moreau (PVL), Christophe Schaffter (CS-POP), Stéphane Theurillat (Le Centre) et Vincent Wermeille (PCSI)

Suppléants : Léonie Pelletier Esposito (Le Centre), Jean-François Pape (Le Centre), Valérie Bourquin (PS), Sarah Gerster (PS), Rolf Amstutz (PLR), Samuel Rohrbach (Le Centre), Stéphane Ruegg (Le Centre), Ismaël Vuillaume (PVL), Liza Créatin-Schumacher (CS-POP), Magali Voillat (Le Centre) et Sophie Guenot (PCSI)

La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés.

1. Communications**2. Promesse solennelle d'un-e suppléant-e**

Rolf Amstutz (PLR) fait la promesse solennelle.

3. Questions orales

- Jelica Aubry-Janketic (PS) : Audit de la Fondation pour l'Aide et les Soins à domicile (satisfaite)
- Céline Robert-Charrue Linder (VERT-E-S) : Prise en charge des patients souffrant de troubles du comportement alimentaire (satisfaite)
- Vincent Hennin (PCSI) : Le système TARDOC permettra-t-il de résoudre les dysfonctionnements et les incohérences du système TARMED ? (partiellement satisfait)
- Gabriel Voirol (PLR) : Fin de la gratuité de la vaccination COVID en pharmacie (satisfait)
- Philippe Rottet (UDC) : Non-versement des parts de la BNS (partiellement satisfait)
- Mathieu Cerf (Le Centre) : Difficultés dans le secteur du génie civil (satisfait)
- Loïc Dobler (PS) : Salaire minimum : et le renchérissement ? (non satisfait)
- Quentin Haas (PCSI) : Capacité de l'administration cantonale à se défendre contre une attaque cyber (satisfait)
- Pierre Parietti (PLR) : Conditions d'accueil des migrants à Bure (satisfait)
- Lionel Montavon (UDC) : Caisse maladie de référence pour les bénéficiaires de l'aide sociale (satisfait)
- Gauthier Corbat (Le Centre) : Remplacements au secondaire 1 assumés par des frontaliers (satisfait)
- Katia Lehmann (PS) : Résiliation du bail de la salle de classe occupée par la Fondation Père dans le bâtiment de l'Oiselier (satisfaite)
- Sophie Guenot (PCSI) : Augmentation des cas de rougeole (satisfaite)
- Brigitte Favre (UDC) : Pénurie de médecins généralistes (partiellement satisfait)

4. Election d'un-e remplaçant-e de la commission de l'environnement et de l'équipement

Boris Beuret (Le Centre) est élu tacitement remplaçant de la commission de l'environnement et de l'équipement.

5. Election d'un-e membre de la commission de la justice

Amélie Brahier (Le Centre) est élue tacitement membre de la commission de la justice.

6. Election d'un-e membre et d'un-e remplaçant-e de la commission des affaires extérieures et de la formation

Rémy Meury (CS-POP) est élu tacitement membre de la commission des affaires extérieures et de la formation.

Anita Kradolfer (VERT-E-S) est élue tacitement remplaçante de la commission des affaires extérieures et de la formation.

7. Election de d'un-e membre et d'un-e, éventuellement deux, remplaçant-e de la commission de l'économie

Stéphane Theurillat (Le Centre) est élu tacitement membre de la commission de l'économie.

Jude Schindelholz (PS) est élu tacitement remplaçant de la commission de l'économie.

8. Election d'un-e remplaçant-e de la commission spéciale mixte pour l'accueil de la commune municipale de Moutier

Gérard Bonvallat (Le Centre) est élu tacitement remplaçant de la commission spéciale mixte pour l'accueil de la commune municipale de Moutier.

9. Election du-de la président-e de la commission de la justice

Bulletins délivrés : 60
Bulletins rentrés : 60
Bulletins blancs : 14
Bulletins nuls : 2
Bulletins valables : 44
Majorité absolue : 23

Amélie Brahier (Le Centre) est élue par 41 voix ; 3 voix éparses.

Présidence du Gouvernement

10. Modification de la loi concernant la prévoyance des membres du Gouvernement (première lecture)

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 38 voix contre 13.

Article 4, note marginale :
Commission et Gouvernement :
Indemnité de fin de mandat.

Article 4, alinéas 1 et 2 :
Commission et Gouvernement :

¹ Au terme de son mandat, le ministre a droit à une indemnité _____ correspondant (...).

² L'indemnité _____ est versée par l'Etat (...)

Les propositions de la commission et du Gouvernement sont acceptées tacitement.

Article 4, alinéa 2bis :

Gouvernement et majorité de la commission :

^{2bis} En cas de décès d'un ministre en cours de mandat, l'indemnité prévue à l'alinéa 1 est due. Elle est versée en une fois à la succession.

Minorité de la commission :

^{2bis} En cas de décès d'un ministre en cours de mandat, l'indemnité prévue à l'alinéa 1 est calculée selon les modalités suivantes :

- 60% de l'indemnité pour le conjoint, partenaire enregistré ou concubin ;
- 20% de l'indemnité pour les enfants jusqu'à 18 ans, respectivement 25 ans en cas de formation.

^{2ter} Si le calcul de l'indemnité selon l'article 4, alinéa 2bis, engendre une surindemnisation, les indemnités sont réduites en proportion.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 36 voix contre 21.

Article 4, alinéa 3 :

Commission et Gouvernement :

En cas de décès de l'ancien ministre durant la période de versement de l'indemnité _____, le solde est payé en une fois à la succession.

La proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée tacitement.

Article 4a (en lien avec l'art. 5, al. 3, première phrase) :

Minorité de la commission et Gouvernement :

Un ministre non réélu a droit à une indemnité équivalant à trois mois de traitement.

Majorité de la commission :

(Pas d'article 4a).

Article 5, alinéa 3, première phrase (en lien avec l'art. 4a) :

Minorité de la commission et Gouvernement :

Le Service des ressources humaines est compétent pour les aspects liés à l'indemnité de fin de mandat (art. 4) et à l'indemnité en cas de non-réélection (art. 4a), ainsi que pour l'exécution des décisions du conseil en application de l'alinéa 2. (...)

Majorité de la commission :

Le Service des ressources humaines est compétent pour les aspects liés à l'indemnité de fin de mandat (art. 4) _____, ainsi que pour l'exécution des décisions du conseil en application de l'alinéa 2. (...)

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 30 voix contre 28.

Le chiffre II, le titre et le préambule sont adoptés sans discussion.

Au vote final, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 42 voix contre 13.

11. Initiative parlementaire no 41

Changement de mode électoral pour l'élection au Conseil des Etats.

Gabriel Voirol (PLR)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de ne pas donner suite à l'initiative parlementaire.

Au vote, par 36 voix contre 23, il est décidé de ne pas donner suite à l'initiative parlementaire no 41.

12. Motion no 1478
Profitons de l'arrivée de Moutier pour restructurer l'État.
Ismaël Vuillaume (PVL)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter la motion.

Le groupe PS propose de scinder la motion en trois points, ce que le motionnaire refuse.

Au vote, la motion no 1478 est acceptée par 34 voix contre 18.

13. Question écrite no 3579
Comment fonctionnent les subventions ?
Baptiste Laville (VERT-E-S)

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement et justifie sa position.

14. Question écrite no 3580
Santé, finance et internet : le grand n'importe quoi.
Quentin Haas (PCSI)

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

15. Question écrite no 3582
Elections fédérales d'octobre 2023 – Couac informatique, et après ?
Bernard Studer (Le Centre)

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département de l'intérieur

16. Motion no 1471
Garantir la prise en charge extrafamiliale des jeunes enfants dans la législation cantonale.
Alain Beuret (PVL)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de rejeter la motion.

Le groupe VERT-E-S et CS-POP propose d'accepter la motion sous forme de postulat, ce que le motionnaire accepte.

Au vote, le postulat no 1471a est rejeté par 29 voix contre 25.

17. Interpellation no 1016
Une nouvelle prison dans le Jura.... Et Moutier alors ?
Christophe Schaffter (CS-POP)

(Le Gouvernement ayant annoncé reporter sa réponse à la prochaine séance, ce point est renvoyé.)

31. Résolution no 224
Un cessez-le-feu immédiat à Gaza.
Baptiste Laville (VERT-E-S)

Développement par l'auteur.

Au vote, la résolution no 224 est acceptée par 51 députés.

Les procès-verbaux nos 63 à 65 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 12h15.

Delémont, le 25 janvier 2024



La présidente :
Pauline Godat

Handwritten signature of Pauline Godat in blue ink.

Le secrétaire général :
Fabien Kohler

Handwritten signature of Fabien Kohler in blue ink.